

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 12 MAI 2016

OBJET : Demandes de subvention pour des expertises zones humides

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 représentants 11 voix

N° : 019/ 2016

L'an deux mille seize et le douze mai le BUREAU régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMPPV à Brignoles.

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT préside.

ETAIENT PRESENTS :

CC Comté de Provence :

Monsieur Bernard VAILLOT, Président
Monsieur Michaël LATZ, Vice-Président
Monsieur Didier BREMOND, membre

CC Provence Verdon :

Madame Annie CHARRIER, membre

CC Val d'Issole :

Monsieur André GUIOL, Vice-Président
Monsieur Gérard FABRE, membre
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

CC Sainte Baume Mont Aurélien :

Monsieur Franck PERO, membre
Madame Mireille BŒUF, membre
Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous- Préfecture

le :... 3 JUN 2016

Et publication ou notification

le :... 3 JUN 2016

Le SMPPV intervient depuis début 2012 sur l'animation du site Natura 2000 « Sources et tufs du Haut Var ».

La convention entre le SMPPV et l'Etat sur l'animation de ce site Natura 2000 est renouvelée au 1er mai 2016 et la mission étendue à la mise en œuvre du DOCOB sur la partie haute du site du « Val d'Argens », pour une durée de 3 ans

Une demande de financement de cette animation est sollicitée auprès de l'Europe (FEADER 53%) et de l'Etat (47%) à hauteur de 150 000€ suivant le plan de financement validé par le Comité syndical du SMPPV du 08 octobre 2015.

Le site Natura 2000 « Sources et tufs du Haut Var » intègre une problématique forte de conservation des habitats d'intérêt communautaires liés aux cours d'eau et zones humides.

Trois zones humides dans le périmètre Natura 2000 ont été intégrées dans l'inventaire des zones humides du département du Var : Les Moulières (TOURTOUR), Les Espalus (VILLECROZE ET TOURTOUR) et Moulin de Madame/Château de Bresc (FOX AMPHOUX).

A ce titre ces sites peuvent être éligibles aux financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour le maintien des zones humides.

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, il est sollicité de réaliser des expertises sur ces zones humides afin d'accompagner les propriétaires dans la gestion de ces sites.

Le financement de cette mission d'expertise évaluée à 35 000€ sur les 3 sites peut faire l'objet d'une demande de subvention après de l'Europe FEADER (53%) dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 et auprès de l'agence de l'eau (AERMC – 47%).

Le coût prévisionnel sur 3 ans et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Plan de de financement prévisionnel pour une demande de subvention FEADER, Etat et AERMC :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux chargé de mission 3 ans*	132 000 €	ETAT (47% hors prestation expertise zone humide)	70 500 €
Frais de mission et prestations	18 000 €	FEADER (53%)	98 050 €
Frais prestation expertise zones humides	35 000 €	AERMC (47% de la prestation expertise zones humides)	16 450 €
TOTAL	185 000 €	TOTAL	185 000 €

* salaire brut additionné des charges de l'agent

Le Bureau

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,




DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter, le dispositif FEADER (53%) et l'Etat (47%) dans le cadre d'une convention financière « animation – mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) » Etat/ SMPPV, pour poursuivre l'animation Natura 2000 conformément au plan de financement ci-dessus.
- De solliciter le dispositif FEADER (53%) et une subvention à l'AERMC (47%) pour la réalisation d'une prestation d'expertise de 3 zones humides dans le site Natura 2000 « Sources et tufs du Haut Var »
- De valider le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits.

Le Président du Bureau


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la source

